

MAIRIE
de
AIGNE
34210

Téléphone : 04.68.91.80.65

MAIRIE D'AIGNE
Rue du Minervois
34210 AIGNETel : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65

mairie-aigne34@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 034-213400062-20250403-D202516-DE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 PRINCIPAL

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garde, location de salles, concessions cimetière ...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 432 335,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieur...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 621 832,06 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : (montant total 2024 : 171 530,00 € et prévision 2025 : 173 360,00 €),
- Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Rurale DSR, Dotation nationale de péréquation, Dotation élus Locaux),
- Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT			
	BP 2025		BP 2025		
011	Charges à caractère général	333 684,06	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	143 100,00	70	Produits de service – vente directes	78 020,00
65	Autres charges de gestion courante	74 700,00	73	Impôts et taxes	237 715,00
66	Charges financières	3 429,00	74	Dotations et participations	74 083,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits de gestion courante (loyer)	27 900,00
014	Atténuation de produits	32 183,00	78	Reprise provision	0,00
Sous-total		587 596,06	Sous-total		417 718,00
68	Créances douteuses	281,00	042	Amortissements subv	14 617,00
042	Amortissements	33 955,00	002	Excédent antérieur reporté	189 497,06
TOTAL		621 832,06	TOTAL		621 832,06

La fiscalité

Le produit fiscal attendu s'élève à 171 360,00€ avec pour taux ceux fixés en 2024, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 43.87% - Taxe foncier non bâti : 63.74% - Taxe habitation RS : 13.67%

Les dotation de l'Etat

DGF et DSR : Les montants de ces dotation ont été notifiés pour l'année 2025.

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle, d'une école ou à la réfection d'une voie...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES

RECETTES

		RAR 2024	BP 2025				RAR 2024	BP 2025
OPFI	emprunt		23 448,00	OPFI	excédent			33 244,62
	Participation ouestal		1 400,00		Affectation résultat			70 000,00
	caution		1 720,00		FCTVA			50 070,12
	Amortissement subventions		14 617,00		Ajustement cession			100,00
	Système campanaire		3 130,00		TA			0,00
	Bâtiments communaux		85 254,74		amortissement			33 955,00
	matériel		4 000,00					
	Voirie chicanes		12 300,00		Bâtiments communaux			2 000,00
	voirie		43 500,00		Voirie			
	TOTAL		189 369,74					189 369,74

Les principaux projets de l'année 2025

Principaux projets 2025 :

- Mise en place système campanaire église
- Peintures « trompe l'œil » abri bus/transfo et école
- Réfection voirie Rue des Jardins et Rue de la Forge
- Aménagement cour école (en attente)

Les subventions d'investissements prévues :

Département :

- 2 000,00 euros

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

L'environnement socio-économique de la commune :

Population retenue : 300 habitants

Catégorie démographique de - 500 habitants

Informations financières

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1959,59
Produit des impositions directes/population	571,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1392,39
Dépenses d'équipement brut/population	493,95
Encours de dette/population	451,90
DGF/population	209,79
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	24,34%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	146,76%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	35,47%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	32,45%

V. service eau et assainissement : budget 2025

Le service de l'eau et l'assainissement assure le service de distribution d'eau potable et le service public d'assainissement collectif (traitement des eaux usées).

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ces services.

Service de l'eau et de l'assainissement en investissement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges d'entretien et la consommation des réseaux d'alimentation d'eau potable et de la station d'épuration, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer et les amortissements des équipements.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent : 86 153,00 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (distribution/vente de l'eau, mise en place des compteurs...), aux dotations redevances versées par l'Agence de l'Eau et aux amortissements des subventions perçues (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau ...)

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 76 001,00 euros

La section investissement du service de l'eau et de l'assainissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance des biens dépendants du service de l'eau et de l'assainissement (ex : réhabilitation de la station d'épuration, réhabilitation des bassins réservoirs eau potable, réhabilitation des réseaux ...)

Le volume total des dépenses d'investissement 2025 est de 14 617,00 euros.

- amortissement des subventions : 14 617,00 euros

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur des ouvrages de distribution d'eau ...), le FCTVA

Le volume total des recettes d'investissement 2025 est de 68 520,60 euros.

- amortissements équipements : 33 287,00 euros

- FCTVA : 35 233,60 €

VI. Etat de la Dette

Budget principal :

Nature du prêt	Date prêt	Montant initial prêt	Dette au 01/01/2025	Annuité 2025	Intérêts	Capital
Prêt CIP	21/11/18	250 000,00	161 817,07	18 986,00	2 725,48	16 260,52
Prêt CIP complément		110 000,00	75 094,39	7888,64	702,31	7 186,33
	Total	360 000,00	236 911,46	26 874,64	3 427,79	23 446,85

AIGNE, le 03 avril 2025



Le Maire, Dominique VIDAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 034-213400062-20250403-D202516-DE

Berger
Levrault